

Québec, le 7 juin 2007

Monsieur Martin Dussault
Waste Management Inc.
1994, chemin d'Ayer's Cliff, C.P. 718
Magog (Québec) J1X 5A8

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste
Management Inc.**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes.

- Dans le document intitulé Waste Management - Compléments d'information demandés par le BAPE (DA4), en réponse à la demande 3, vous indiquez : « Les niveaux de 13 piézomètres sont utilisés pour établir le niveau de la nappe, dont 8 dans les dépôts meubles [...]. Cette carte a été établie en fonction du niveau élevé printanier de la nappe libre du dépôt meuble ». Pourriez-vous fournir à la commission un tableau montrant les huit puits utilisés pour établir le niveau de la nappe dans les dépôts meubles et la date de la mesure du niveau d'eau dans chaque puits ? Pourriez-vous expliquer à la commission la méthodologie utilisée pour établir le niveau élevé printanier de la nappe libre dans le dépôt meuble ?
- Dans le document intitulé Waste Management - Compléments d'information demandés par le BAPE (DA4), pourriez-vous ajouter à la coupe stratigraphique A-A' (Coupe type nappe phréatique vs base du LET) produite en réponse à la question 14, le profil de la nappe libre dans les dépôts meubles et indiquer la date des mesures de niveau de la nappe ?
- En référence à la coupe stratigraphique A-A' (Coupe type nappe phréatique vs base du LET) du document intitulé Waste Management - Compléments d'information demandés par le BAPE (DA4), la commission note que la nappe phréatique se situe à proximité du système d'étanchéité dans le secteur sud-est du LET projeté et qu'il existe un fort gradient hydraulique entre la nappe phréatique près de la surface du sol en bordure du LET projeté (puits MW-20A et B) et sa partie centrale (puits MW-18 A et B). Pourriez-vous indiquer à la commission l'impact sur l'intégrité du système d'étanchéité, notamment de la natte de bentonite, d'un contact prolongé (plusieurs semaines) entre celle-ci et les eaux souterraines lorsque la nappe phréatique atteint des niveaux élevés dus aux crues automnales et printanières ? Dans les mêmes conditions hydrogéologiques, pourriez-vous indiquer à la commission s'il y aurait des infiltrations importantes d'eau souterraine dans ce secteur du LET projeté advenant un vice dans la pose des géomembranes, ou encore une perforation accidentelle du système d'étanchéité lors de l'exploitation du LET projeté ?

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 13 juin, compte tenu que la deuxième partie de l'audience débutera le 18 juin prochain à Magog.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission